

Réunion du : 17 février 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 19

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM.TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anaïs

1 – FOOT A 11

1.1- Demandes de modification de rencontres.

➤ Coupe Départementale U18.

Match N° 50935. Afgp 58 1 - Cosne 1 du 19 février.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 23 février à 15h00 sur le terrain du Stade Robert Bacquelin à Fourchambault.**

Demande acceptée.

Match n°50939.1 E. RCNCS/Marzy 1 - SNID 1 du 19 février

La Commission prend connaissance de l'accord hors délai des deux clubs pour décaler cette rencontre à 17h00 à Marzy.

Demande acceptée.

➤ Coupe Départementale U15.

Match N° 50940. Clamecy 1 - E-Alligny-St Amand/Entrains/Donzy du 19 février.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 2 mars à 15h30.**

Demande acceptée.

Match N° 50941. Corbigny 1 - La Charité du 19 février.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 9 mars à 16h00.**

Demande acceptée.

1.2- Rencontres (U18) repositionnées par la commission.

L'équipe de Corbigny étant qualifiée en finale Régionale Futsal ce samedi 19 février, la commission repositionne les rencontres suivantes tel que :

- ✓ Match de **Coupe Départementale** N° 50936. Corbigny - Nevers Banlay repositionné au 5 mars.
- ✓ Match de championnat N° 50899.1 Guérigny 1 - Corbigny repositionné au 26 mars.
- ✓ Match de championnat N° 50898.1 E-Rcnscs/Marzy 1 - Nevers Banlay 1 repositionné au 26 mars.

2 – FOOT A 8

2.1 - Demandes de modification de rencontres.

Championnat U13 D3 poule B -Match N° 51012.1 FC Nevers F - Clamecy 1.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 28 mai à 10h30.

Demande acceptée.

3 – FOOT D'ANIMATION

3.1 - Demandes de modification de rencontres.

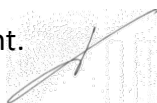
➤ Challenge Départementale U11.

Match N°2 FC Nevers 1 - AS Vauzelles du 18 février.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 2 mars à 15h00.**

Demande acceptée.

Le Président.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.